

DELIBERATION N° 81/102 : CHAPELLE DES CONSORTS DE LUDRE/AUTORISATION DE
DEMARRAGE DES TRAVAUX

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre en date du 22 Juin 1981, émanant de Monsieur MANGEOT DE THIBALLIER, concernant la chapelle des Consorts DE LUDRE.

Cette lettre précise que le démontage d'un certain nombre de plaques et l'enlèvement des urnes funéraires et de leurs supports commença dans le courant de la semaine du 22 au 27 Juin 1981.

Il sera également procédé à la protection des plaques qui ne pourront être enlevées.

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser ces travaux qui restent à la charge des héritiers DE LUDRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise l'entreprise PINHEIRO à procéder, dès maintenant, au démontage d'un certain nombre de plaques ainsi qu'à l'enlèvement des urnes funéraires et de leurs supports et à la protection des plaques qui ne pourraient être enlevées.
- rappelle que les dits travaux seront exécutés conformément aux désirs exprimés par les héritiers DE LUDRE qui en supporteront entièrement les frais.